



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Stratégie de la politique agricole – qu'est ce qui a été réalisé, où allons nous ?



9^{ème} Journée nationale en grandes cultures
11.01.2022, O. Félix, OFAG



Développement de la stratégie pour une protection durable des végétaux: contexte politique

1970-90

→ Développement de la protection intégrée

1992

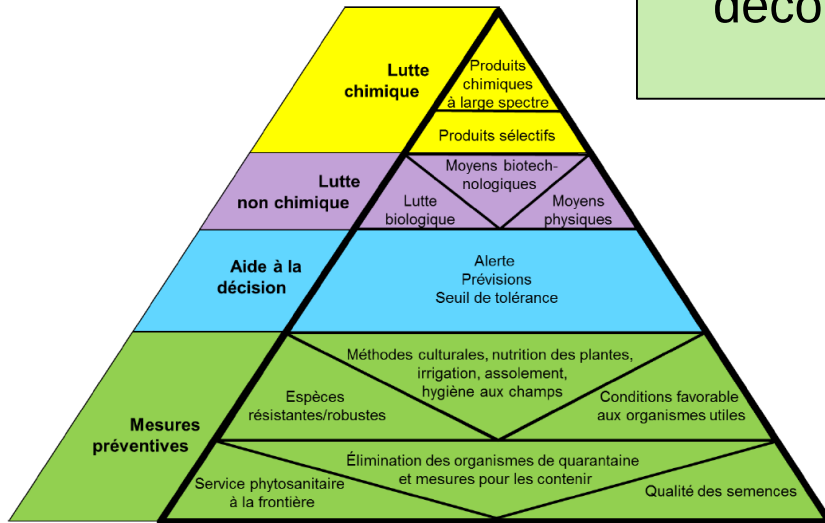
PA 95

→ Introduction des paiements directs découplés (31a et und 31b)

1999

PA 2002

→ Introduction des prestations écologiques requises comme condition pour les paiements directs





Développement de la stratégie pour une protection durable des végétaux: contexte politique

2005

Nouvelle OPPh

- Harmonisation avec l'UE
- Réexamen des anciennes substances

2014

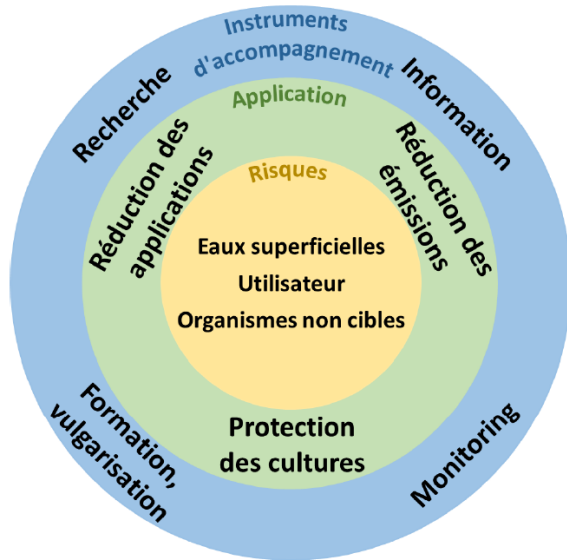
Rapport Postulat Moser

- Description de 49 mesures existantes pour la réduction des risques

2017

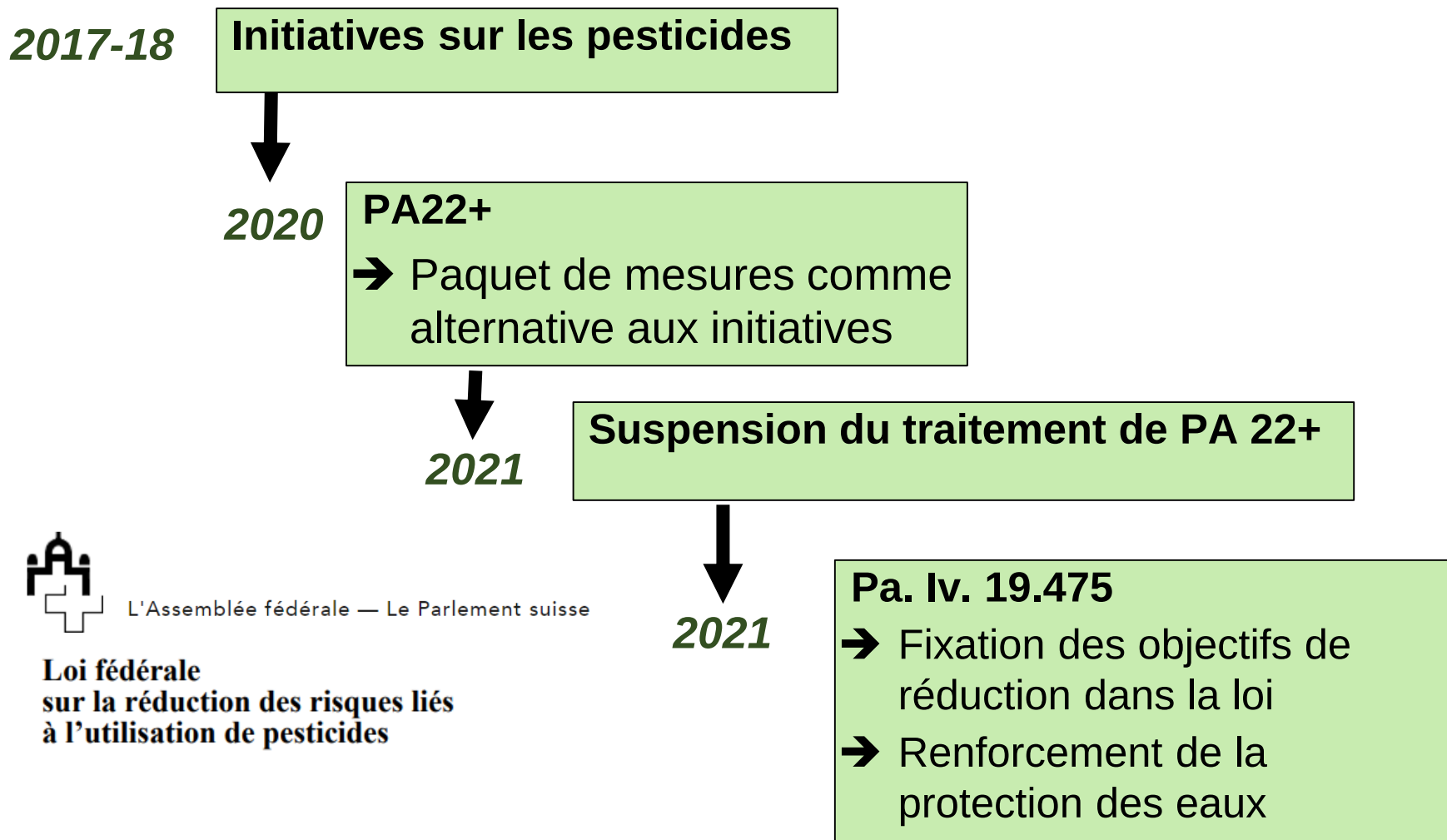
Plan d'action

- Buts de réduction des risques
- 50 nouvelles mesures





Développement de la stratégie pour une protection durable des végétaux: contexte politique





Mesures mises en oeuvre

Réexamen des produits phytosanitaires (PPh)

Retrait de substances actives

Depuis 2005 jusqu'à fin 2021, 208 substances ont été retirées

Réexamen des PPh :

Depuis 2011 jusqu'à fin 2021, 119 substances ont été réexaminées = 986 produits

- ⇒ 632 adaptations des prescriptions d'utilisation
- ⇒ 326 retraits de certains usages
- ⇒ 51 retraits de produits





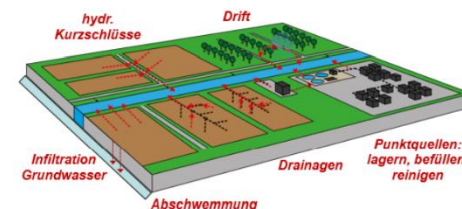
Mesures mises en oeuvre

Réexamen des PPh

Réexamen des substances présentant des dépassements des valeurs écotoxicologiques dans les eaux de surface

Nicosulfuron (9) ¹⁾	→ réexaminé: nouvelles prescriptions ²⁾
Fipronil (7)	→ retrait
Metazachlor (6)	→ réexaminé: nouvelles prescriptions ²⁾
Propyzamid (6)	→ en réexamen
Terbuthylazin (6)	→ réexaminé: nouvelles prescriptions ²⁾
Chlorpyrifos (5)	→ retrait
Foramsulfuron (5)	→ réexaminé: nouvelles prescriptions
Diazinon (4)	→ retrait
Carbofuran (4)	→ retrait
Propachlor (3)	→ retrait
Metribuzin (3)	→ réexaminé: nouvelles prescrip
Thiamethoxam (3)	→ retrait

...



¹⁾ Nombre de sites avec dépassement de la CQK Nawa spez 2012, 2015, 2017

²⁾ Restrictions supplémentaires dans le cadre du paquet d'ordonnances sur l'initiative parlementaire 19.475



Mesures mises en oeuvre

Réduction des utilisations et des émissions



- Promotion du **désherbage mécanique**
- Encouragement des **pulvérisateurs réduisant la dérive**
- **Adaptation du dosage** à la surface du feuillage à protéger
- **7 projets d'utilisation durable des ressources** sur les PPh en cours
2 nouveaux projets:
 - ArboPhytoRed: méthodes alternatives dans l'arboriculture
 - Rés0sem: Non recours au traitement chimique des céréales et plantes protéagineuses
- Liste restreinte des **PPh pour le jardinage de loisirs**





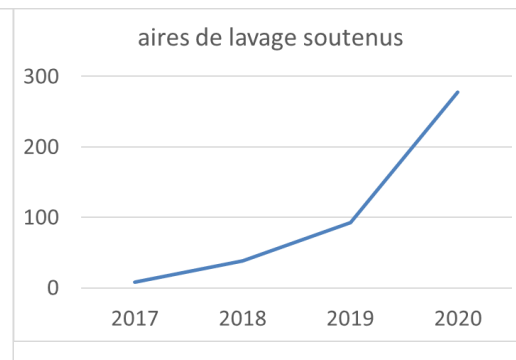
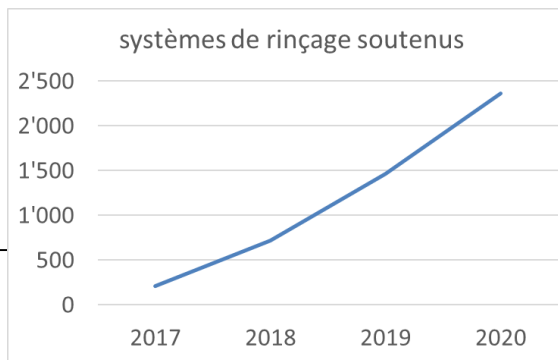
Mesures mises en oeuvre

Protection des cours d'eau

- Prescriptions d'utilisation plus strictes contre **le ruissellement**
- Encouragement des **aires de remplissage et de lavage**
- Introduction de 13 nouveaux **points de contrôle**, notamment la place de lavage
- Encouragement des **systèmes de nettoyage interne**
- Extension du **monitoring** des eaux superficielles terminée (33 stations de mesures)
- Développement de la plateforme PPh & cours d'eau
→ **Recommandation intercantonale** concernant les aires de remplissage et de lavage
- Campagne de mesures lancée dans les **nappes aquifères d'origine karstique**



Überprüfung PSM





Mesures mises en oeuvre

Protection des utilisateurs



- Formation pour les vulgarisateurs cantonaux
- Étude «Effets des produits phytosanitaires sur la santé des travailleurs agricoles»
- Études «Vers une vigilance des effets chroniques des produits phytosanitaires sur la santé des utilisateurs professionnels en Suisse»
- Améliorer les informations sur la protection des utilisateurs: Introduction de la protection standard des utilisateurs «**système de feux de signalisation**» dans les recommandations sur la protection des végétaux
- **Boîte à outils** Protection des utilisateurs: Fiches techniques, listes de contrôle, vidéos, site web pour les vulgarisateurs cantonaux dans le domaine de la protection des végétaux



Überprüfung PSM

Protection de l'utilisateur	Symbole	Préparation de la bouillie	Application (si pas de cabine fermée)	Travaux successifs
Niveau 1	①	  	 	
Niveau 2	②	  	   	 
Niveau 3	③	Voir la notice information du produit		



Mesures mises en oeuvre

Projets de recherches et de vulgarisation

- Programmes de recherches d'Agroscope
- 15 projets dans le cadre des programmes ressources naturelles et protection des eaux
- 14 projets de vulgarisation soutenus par l'OFAG
- 25 projets de recherches soutenus par l'OFAG
- 7 projets QuNaV/AgrIQnet



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Agroscope



Berner Fachhochschule
► Hochschule für Agrar-, Forst- und
Lebensmittelwissenschaften HAFL

FiBL

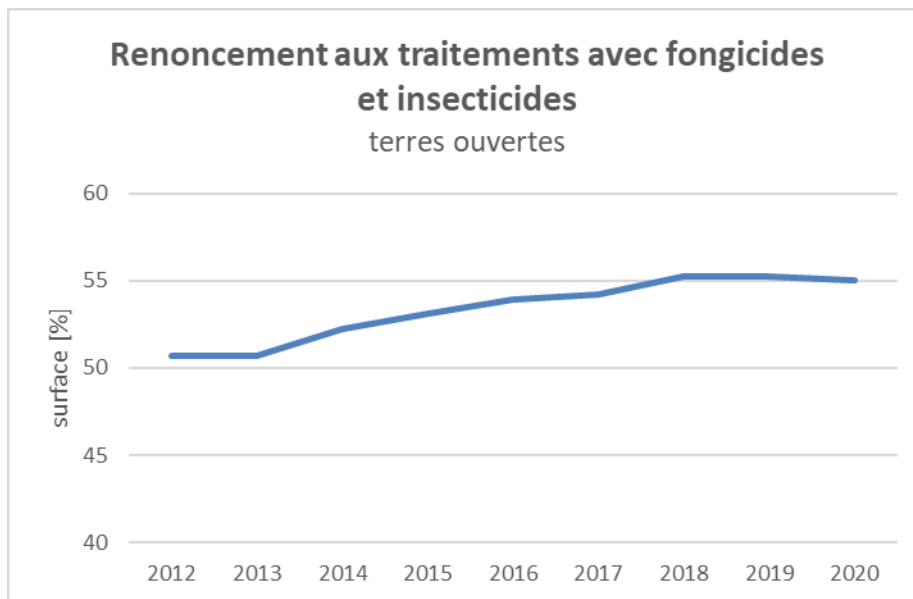




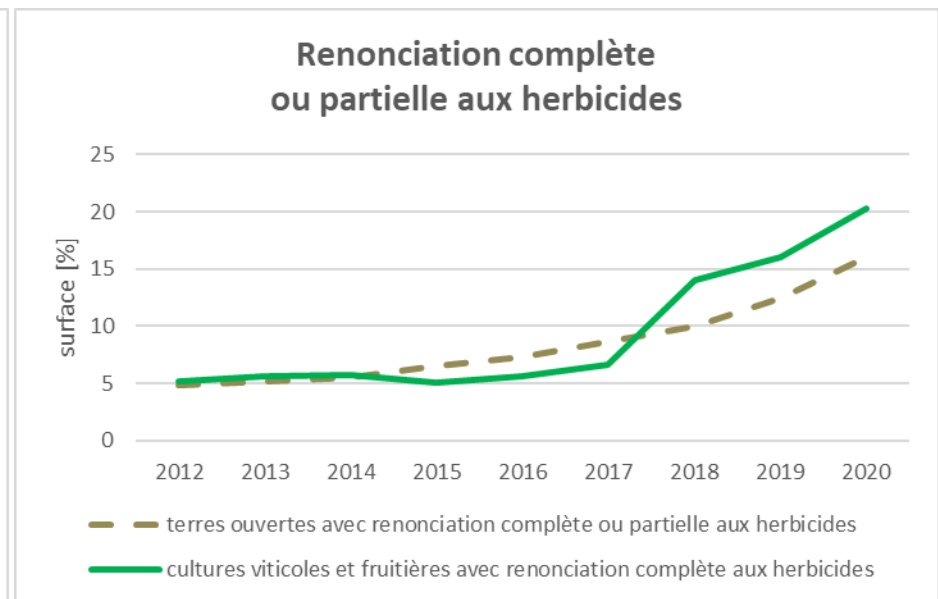
Mesures mises en œuvre

Programmes de paiements directs visant au non-recours aux PPh

Participation aux systèmes de production avec **non-recours aux insecticides et fongicides** sur les terres ouvertes

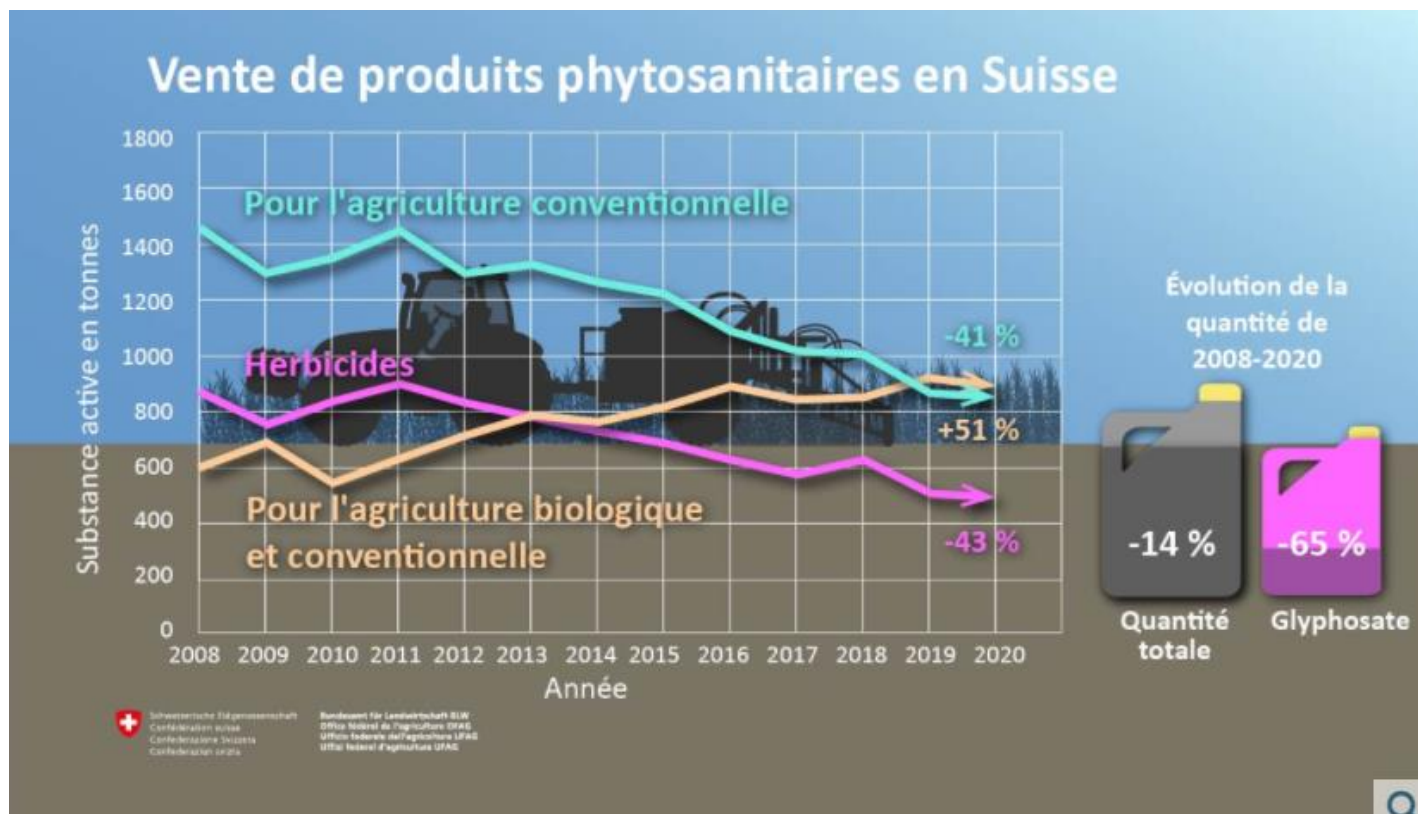


Participation aux systèmes de production avec non-recours total ou partiel aux **herbicides**





Évolution des ventes de PPh



Deux tendances:

- Réduction des **herbicides**
- Substitution des PPh de **l'agriculture conventionnelle** par des PPh qui sont également autorisés dans **l'agriculture biologique**



Pa.lv. 19.475 «Réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides»



L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse

**Loi fédérale
sur la réduction des risques liés
à l'utilisation de pesticides**

Loi sur l'agriculture (LAgr)

- Réduction des risques liés à l'utilisation des PPh de 50 % jusqu'en 2027 pour :
 - les eaux de surface
 - les habitats proches de l'état naturel
 - les eaux souterraines
- Les **pertes de N/P** sont réduites «de manière adéquate» jusqu'en 2030 → Le Conseil fédéral fixe les objectifs de réduction
- **Obligation de communiquer** les livraisons de PPh et d'éléments fertilisants
- Système d'information centralisé pour les PPh et les éléments fertilisants



Pa.IV. 19.475 «Réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides»

Loi sur les produits chimiques (LChem)

- Réduction des risques pour les **produits biocides**
→ Le Conseil fédéral fixe les objectifs
- **Obligation de communiquer** et système d'information centralisé

Loi sur la protection des eaux (Leaux)

- **Réexamen des homologations** des OPPh et des biocides si:
 - La valeur limite (0,1 µg/l) est dépassée de manière répétée et étendue dans les eaux souterraines
 - Les valeurs limites écotoxicologiques sont dépassées de manière répétée et étendue dans les eaux de surface
- Dans **l'aire d'alimentation** des captages d'eau potable, seuls peuvent être utilisés les PPh qui n'entraînent pas des concentrations (m.a et métabolites) supérieures à 0,1 µg/l



Mise en œuvre de la Pa.lv. 19.475 partie LAgr

Restrictions dans les PER

Restrictions d'utilisation des PPh à **potentiel de risque élevé** pour les:

- Organismes aquatiques
- Eaux souterraines (métabolites)



Principes :

- ➔ Les substances actives sont plus ou moins toxiques pour les organismes aquatiques et les métabolites se comportent différemment dans le sol.
- ➔ Ils présentent un potentiel de risque différent.
- ➔ En remplaçant les substances à potentiel de risque élevé par des substances à potentiel plus faible, il est possible de réduire les risques tout en assurant la protection des cultures



Restrictions dans les PER

**Sélection des PPh à
potentiel de risque élevé
(Agroscope 2020)**

Métabolites dans les eaux souterraines

Eaux superficielles

Wirkstoff	Risiko-Score	Verkaufszahlen 2018 [t]	Reduktion des Risikopotenzials bei Verzicht	
			pro WS	Summe
1. <u>Deltamethrin</u>	66711	0.04	7.0%	7.0%
2. <u>Cypermethrin</u>	53731	1.07	65.0%	72.0%
3. <u>zeta-Cypermethrin</u>	36168	0.04	2.1%	74.1%
4. <u>alpha-Cypermethrin</u>	22973	0.07	3.9%	78.0%
5. <u>Chlorpyrifos</u>	16829	4.98	3.7%	81.7%
6. <u>lambda-Cyhalothrin</u>	9962	0.60	16.9%	98.6%
7. <u>Bifenthrin</u>	4049	0.07	0.4%	99.0%
8. <u>Chlorpyrifos-methyl</u>	2485	4.03	0.5%	99.5%
9. <u>Thiram (TMTD)</u>	213	2.41	<0.1%	99.5%
10. <u>Fenpyroximate</u>	176	1.00	<0.1%	99.5%
11. <u>Abamectin</u>	130	0.06	<0.1%	99.5%
12. <u>Etofenprox</u>	122	0.05	<0.1%	99.5%

Wirkstoff	Risiko-Score	Verkaufszahlen 2018 [t]	Reduktion des Risikopotenzials bei Verzicht	
			pro WS	Summe
1. <u>S-Metolachlor</u>	199.9	22 t	22.3%	22.3%
2. <u>Chlorothalonil</u>	129.5	37 t	26.8%	49.1%
3. <u>Dimethachlor</u>	128.5	7 t	8.5%	57.6%
4. <u>Metazachlor</u>	116.4	4 t	5.1%	62.7%
5. <u>Chloridazon</u>	72.7	4 t	0.8%	63.5%
6. <u>Terbuthylazine</u>	49.2	24 t	14.0%	77.5%
7. <u>Pethoxamid</u>	48.3	8 t	2.2%	79.7%
8. <u>Thiram (TMTD)</u>	31.2	2 t	0.2%	79.9%
9. <u>Haloxypol-R-Methylester</u>	25.2	<1 t	0.5%	80.4%
10. <u>Dimethenamid-P</u>	24.0	17 t	3.3%	83.7%

**Lorsqu'il n'y a pas
d'alternatives**

-> Autorisation spéciale
octroyée par les services
cantonaux



Mise en œuvre de la Pa.Iv. 19.475, partie LAgr Réduire la dérive et le ruissellement dans les PER

Exigences de mesures permettant de réduire la dérive et le ruissellement des PPh:

- ➔ Selon les instructions de l'OFAG du 26 mars 2020 relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires
- ➔ Réduction des risques pour les eaux superficielles et les habitats proches de l'état naturel et les zones d'habitations

PRODUCTION VÉGÉTALE - PHYTOSANITAIRE

Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires en grandes cultures et cultures maraîchères

Contenu

Bonnes pratiques agricoles	2
Limiter la dérive	3
Zone tampon non traitée	3
Réduction de la zone tampon, dérive	3
Mesures	3
Tableau de réduction de la dérive	7
Limiter le ruissellement	9
Système à points, ruissellement	9
Mesures	10

Impressum

Edition AGRIDEA
Jordis 1 • CP 1080
CH-1001 Lausanne
T +41 (0)21 619 44 00
F +41 (0)21 617 02 61
www.agridea.ch

Auteurs Jacques Dugon, Thomas Morisod, Philippe Droz, Bruno Arnold, AGRIDEA

Échanger, comprendre, progresser

A

L'utilisation de produits phytosanitaires est nécessaire pour lutter contre les ennemis des cultures et garantir ainsi un revenu stable au praticien de même qu'une production indigène suffisante. Néanmoins lorsque ces produits parviennent dans les systèmes aquatiques, leur toxicité peut engendrer des effets collatéraux pour différents organismes vivants qui ne sont pas visés. Des mesures doivent être prises pour éviter la



Mise en œuvre de la Pa.Iv. 19.475 partie LAgr Contribution au système de production

•Terres ouvertes (cultures entières)

- Non-recours aux insecticides, fongicides et raccourcisseurs de tige
- Légumes et petits fruits annuels: Non-recours aux insecticides et acaricides
- Non-recours aux herbicides



•Cultures pérennes (parcelles de plus de 4 ans)

- Uniquement des moyens de production visés dans l'ordonnance bio
- Après la floraison, uniquement des PPh visés dans l'ordonnance bio
- Non-recours aux herbicides



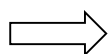
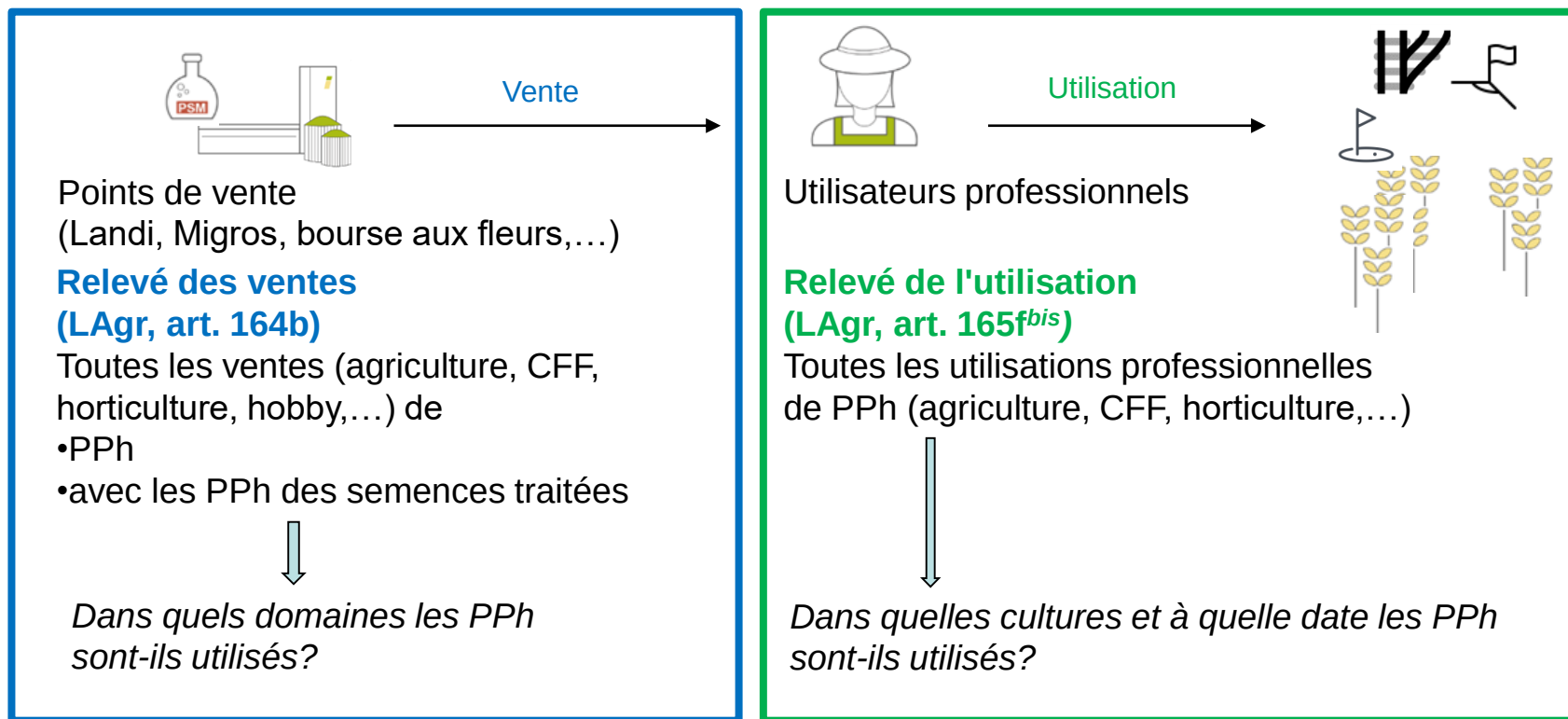
•Bandes fleuries semées pour les organismes utiles





Mise en œuvre de la Pa.Iv. 19.475 partie LAgr dNPSM: Saisie des utilisations de PPh

Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture



Mise en œuvre technique dans le cadre du projet dNPSM,
mise en production par étapes des premiers éléments au
plus tôt dès 2025



Mise en œuvre de la Pa.lv. 19.475 partie LAgr

Indicateurs de risque PPh

Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture

Art. 6b LAgr :

- Réduction des risques de 50% par rapport à 2012-15 pour :
 - eaux de surface
 - habitats proches de l'état naturel
 - métabolites dans les eaux souterraines

➔ 3 indicateurs



- Les indicateurs tiennent compte de la toxicité et de l'utilisation des différents PPh
 - ➔ Statistique de vente des PPh comme base pour l'utilisation (seule référence pour 2012-2015)
 - ➔ Score de risque comme base pour la toxicité



Mise en œuvre de la Pa.lv. 19.475 partie LAgr

Indicateurs de risque PPh

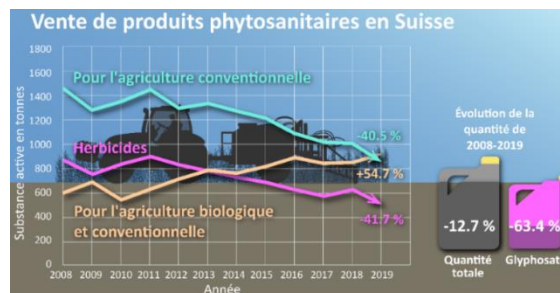
Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture

Indicateur de risques =

$$\begin{array}{c} \text{Fixe} \\ \text{Score de risque} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{Change chaque année} \\ \text{avec la quantité vendue} \\ \text{Surface traitée} \\ \hline \text{Quantité vendue} \\ \text{Ø Dosage} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{Change avec les} \\ \text{charges (autorisation)} \\ \text{Facteur d'exposition} \end{array}$$

Comme dans le projet PER

Wirkstoff	Risiko-Score
1. <u>S-Metolachlor</u>	199.9
2. <u>Chlorothalonil</u>	129.5
3. <u>Dimethachlor</u>	128.5
4. <u>Metazachlor</u>	116.4
5. <u>Chloridazon</u>	72.7
6. <u>Terbutylazine</u>	49.2
7. <u>Pethoxamid</u>	48.3
8. <u>Thiram (TMTD)</u>	31.2
9. <u>Haloxypop-R-Methylester</u>	25.2
10. <u>Dimethenamid-P</u>	24.0



Réduction de l'exposition via les prescriptions d'utilisation et leur degré de mise en œuvre



Perspectives

Mesures planifiées dans le cadre du plan d'action :

- Critères d'homologation plus sévères pour les produits non-professionnels
- Permis de traitement: examen spécifique, limite de la durée de validité, cours de perfectionnement pour le renouvellement
- Développement d'un indicateur pour la fertilité du sol

Autres mesures en préparation :

- Mise en oeuvre de la Pa.Iv 19.475 pour les biocides et la Leaux





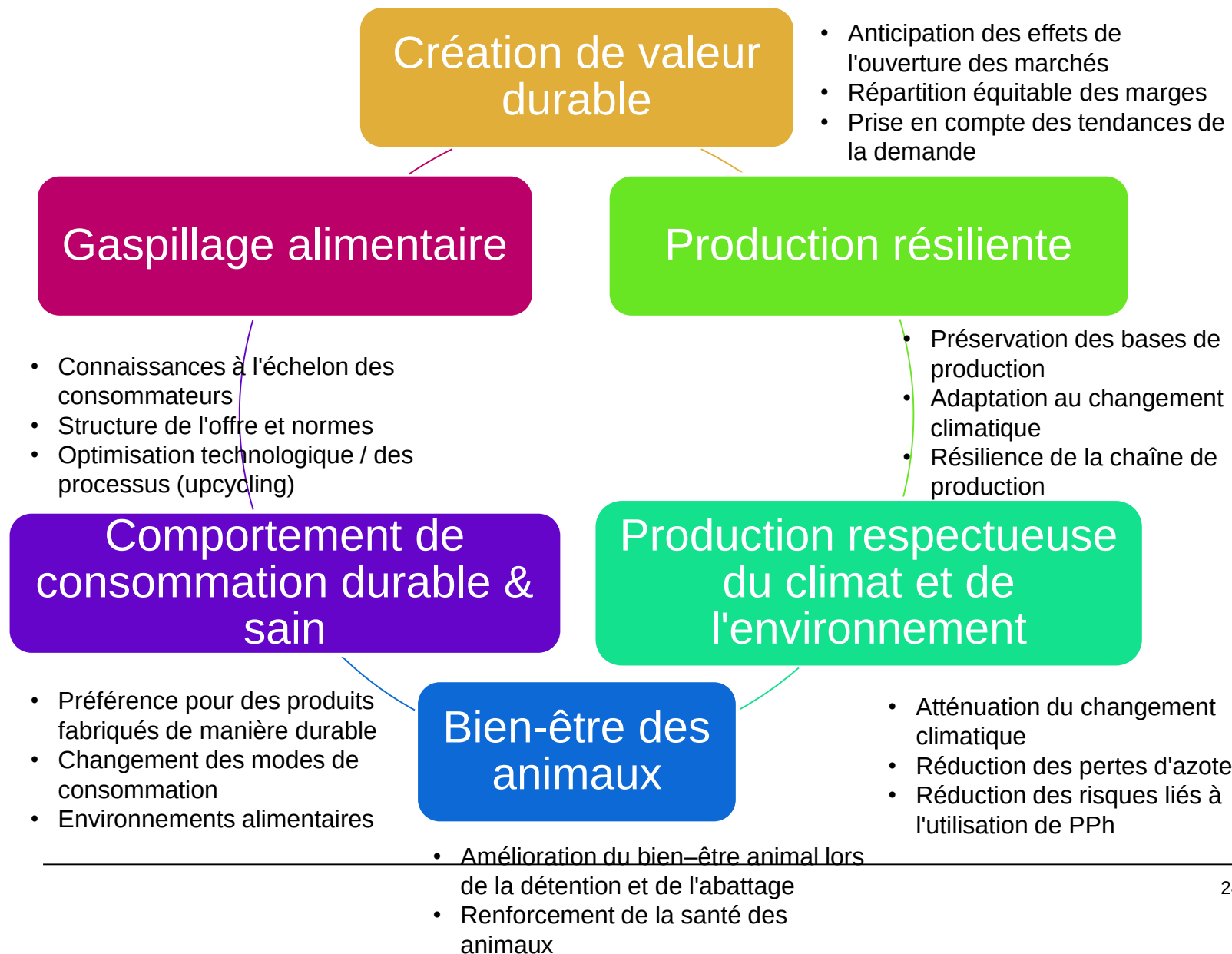
Perspectives

Développements futurs au niveau politique

- Rapport au postulat «Orientation future de la politique agricole» (été 2022)
- Examen PA22+ au parlement (2023)
- Trois initiatives: Pas d'élevage intensif en Suisse, Initiative paysage et Initiative biodiversité
- 2023: Rapport intermédiaire sur la mise en oeuvre du plan d'action
- 2025: Etat d'atteinte des objectifs fixés dans la Pa.lv. 19.475
- 2028: Rapport sur la mise en oeuvre du plan d'action et de la Pa.lv. 19.475



Nécessité d'agir pour l'orientation future de la PA





Perspectives

Défis pour la protection des cultures

- Depuis 2005, la moitié des substances autorisées à l'époque ont été retirées (208 substances actives)
- Depuis 2005, 110 nouvelles substances active ont été admises (dont 24 micro- ou macro-organismes)
- Nombre de maladies ou ravageurs des cultures ne diminue pas
- De nouveaux retraits impliquent souvent :
 - ⇒ **Lacunes** dans les moyens de lutte avec conséquences à court terme pour la protection des végétaux
 - ⇒ Lacunes dans la stratégie anti-résistance avec conséquences à moyen terme pour la protection des cultures

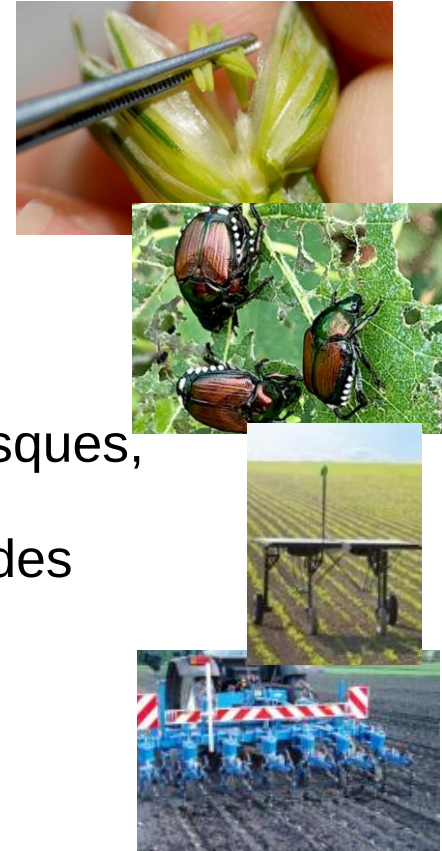


Perspectives pour le développement de la stratégie pour une protection durable des végétaux

Les pistes à explorer :

- Variétés tolérantes :
 - nouvelle technologie pour la sélection ?
 - introduction des variétés sur le marché
- Lutte biologique contre les nouveaux ravageurs
- Robotique, technique de traitement
- Produits phytosanitaires:
 - Développement des mesures de réduction des risques,
 - Homologation exceptionnelle en cas de lacunes,
 - Rapprochement de l'UE pour la reconnaissance des homologations
- Combinaison des instruments dans une approche globale

Autres pistes : ... (à compléter)





**Merci pour votre
attention**